

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE43

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 38, après le mot :

« navigateur »,

insérer le mot :

« internet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.